

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 31 mars 2009

Présents : Mmes Mireille GIORIA, Victoire BRAISAZ, Evelyne PROVINSIAL et Sylvie CAGNARD.
Messieurs Eric BRAISAZ, Guy BRAISAZ, Patrick CUVEX-COMBAZ, Xavier DESMARETS, Léon GROSSET JANIN, Franck PICHOL-THIEVEND, Alain VIARD.

Excusé : Jean-Pierre SPECIA

Excusé et représenté : Joël BRAISAZ qui donne pouvoir à Alain VIARD

Absent : Lionel BOCHET

Secrétaire de séance : Mme Sylvie CAGNARD

Mrs Léon Grosset Janin et Guy Braisaz et Mme Sylvie Cagnard souhaitent que soient apportées, au compte rendu de la séance du 27 février les modifications suivantes :

1) Mr Lionel Bochet absent non excusé

2) La reprise des emplois, par la commune, des services techniques du SIVOM, est de 3 titulaires ;

Le transfert des agents sous statuts SNTF est pour l'instant à l'étude par les services concernés.

3) Lors de l'élection pour le poste de délégué au comité syndical du SIVOM des Saisies, Madame Sylvie Cagnard a obtenu le poste de délégué titulaire (7 voix), il est à noter que Monsieur Patrick Cuvex-Combaz était candidat à ce poste (6 voix).

Le Conseil,

FINANCES COMMUNALES

Le Conseil après en avoir pris connaissance :

1) APPROUVE le compte administratif 2008 de la M49 arrêté comme suit :

| | | | |
|-------------------------|--------------|-------------------------|--------------|
| Fonctionnement Recettes | 201 422.81 € | Fonctionnement Dépenses | 161 458.03 € |
| Investissement Recettes | 232 413.25 € | Investissement Dépenses | 102 764.40 € |

2) APPROUVE le compte administratif 2008 de la M14 arrêté comme suit :

| | | | |
|-------------------------|----------------|-------------------------|----------------|
| Fonctionnement Recettes | 3 582 588.27 € | Fonctionnement Dépenses | 2 413 297.50 € |
| Investissement Recettes | 2 954 729.49 € | Investissement Dépenses | 4 192 038.53 € |

Monsieur Le Receveur certifie que les comptes sont conformes aux comptes de gestion de la Trésorerie.

Après en avoir débattu, le Conseil DECIDE de l'affectation des résultats 2008 comme suit :

M 49 l'excédent de fonctionnement, soit la somme de 43 995.02 €, sera reporté au compte 002 du budget primitif 2009

M 14 L'excédent de fonctionnement global cumulé de 2 065 938.26 € sera affecté comme suit :

Couverture du déficit d'investissement par affectation au compte 1068 de la somme de 1 295 014.70 €

Report de l'excédent, soit 770 923.56 € en section fonctionnement (compte 002)

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

TAXES Le Conseil décide de ne pas augmenter les taxes communales. Elles seront donc maintenues en 2009 comme suit : Taxe d'habitation 9.31% - Taxe foncière bâtie 14.54% - Taxe foncière non bâtie 96.63% - Taxe professionnelle 20.90% : **Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Madame le Maire informe qu'Hauteluce est la seule commune du canton à ne pas augmenter ses taxes, elle ne garantit pas qu'à l'avenir il soit possible de faire face aux besoins de la collectivité sans faire appel à une augmentation des taux.

BUDGETS Madame le Maire présente les projets de budgets primitifs tels qu'élaborés par la commission finances

Le budget de l'eau s'équilibre en recettes et en dépenses, en section fonctionnement à hauteur de 194 901.00 €

Le budget de l'eau s'équilibre en recettes et en dépenses, en section investissement à hauteur de 318 831.12 €

Le budget communal s'équilibre en recettes et en dépenses, en section fonctionnement à hauteur de 4 422 119.00 €

Le budget communal s'équilibre en recettes et en dépenses, en section investissement à hauteur de 5 374 059.08 €

Le résultat du vote est le suivant : 10 voix pour, 1 abstention (Mr Grosset-Janin)

TRAVAUX

Rénovation mairie : Une consultation pour la mission de contrôle technique a permis de retenir la proposition de SOCOTEC pour la somme de 3050 € ht

Contournement : la commission d'appel d'offre, réunie le 30 mars a approuvé l'avenant proposé par le maître d'œuvre pour une somme totale de 88 150.00 € ht (soit environ 3% du montant du marché)

Le Conseil approuve.

Marché à bons de commandes : Dans le cadre du marché à bons de commande, décide, tel qu'autorisé par le nouveau code des marchés publics, de supprimer les seuils mini et maxi fixés par délibération du 30 janvier afin de permettre plus de souplesse.

Contournement : La reprise du chantier aura lieu courant avril. Les entreprises effectueront un nettoyage du site, laissé en l'état pour cause d'intempéries, à l'automne dernier.

Le Planay : La reprise du chantier se fera dès la fonte de la neige afin d'être terminé mi-juin et permettre le passage des troupeaux

Mur de soutènement sous la salle Ducis : La rénovation du mur serait facilitée si la commune se portait acquéreur de la parcelle limitrophe. Le Conseil charge Madame le Maire d'entreprendre une démarche auprès des propriétaires pour l'acquisition de tout ou partie de cette parcelle au prix du marché.

Ecomusée : Le Conseil décide de renoncer aux services des bureaux d'études qui avaient été retenus pour les missions de muséographie et maîtrise d'œuvre de la partie architecturale. Compte tenu du peu de suivi par ces derniers, la mission sera conduite directement par la mairie. Une consultation sera effectuée auprès d'entreprises du bâtiment afin d'effectuer au plus tôt les travaux de rénovation.

Eau du Revers : Les travaux seront réalisés en deux tranches. Afin d'alimenter dans un premier temps deux maisons d'habitation, la première tranche sera prise sur le marché à bons de commandes. Le bouclage sera réalisé en second lieu sur un marché à procédure adaptée.

Voiries : La commission travaux a effectué une tournée sur l'ensemble du territoire, afin d'inventorier les points critiques. Un choix sera arrêté en fonction des priorités.

Une observation est faite à propos de la largeur de voirie (5,5 mètres) projetée au lieu dit « La Combe » alors que pour les voiries déjà réalisées des expropriations ont eu lieu afin d'atteindre des largeurs de 6 mètres.

Madame le Maire informe que dans ce cas précis la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Conseil Général, c'est de son ressort de décider ou pas d'engager une DUP la commune intervenant en qualité de partenaire.

Sentiers innovants : Le cabinet Orangenoir a fait parvenir, ce jour même, un bilan de ses observations.

Sentiers VTT : Il est nécessaire d'établir des conventions avec les propriétaires des terrains traversés. Les élus sont mis à contribution pour un partage de la tâche.

SUBVENTIONS

1 – Dans le cadre d'une campagne d'amélioration du « visuel » des installations électriques (transformateurs en béton) sollicite le Syndicat Départemental d'Electricité de Savoie pour une aide financière afin de confier le décor d'un transformateur à un artiste de graph.

2 – Le Conseil général a attribué une subvention de 30 083€ dans le cadre du FDEC, pour la rénovation de la mairie.

3 – Le Conseil général rappelle la possibilité d'obtenir des subventions auprès du guichet unique pour les économies d'énergies. Le Conseil avait, en janvier dernier, décidé de confier un bilan énergétique à Arlysère qui ne réalise plus ce type d'étude.

PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil accepte :

- La création de 3 postes d'agents techniques territoriaux pour l'intégration du personnel « fonction publique » des Saisies.

- D'autoriser le dépassement du contingent d'heures supplémentaires, dans des circonstances exceptionnelles d'enneigement.

AIDE AUX AGRICULTEURS

La CUMA confirme que le fumier transporté depuis l'exploitation EARL Braisaz n'a pas été épandu sur le pâturage communal.

Madame le Maire rappelle qu'afin de préserver et entretenir les alpages communaux, il est absolument nécessaire que l'épandage soit réalisé sur les terrains exploités.

Les élus se prononcent favorablement pour que le transport du lisier soit malgré tout pris en charge, dans la mesure où les termes de la convention n'étaient pas suffisamment explicites.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Accepte la prise en charge de la facture de transports scolaires, des enfants résidants à moins de 3 km, dont le montant pour l'année scolaires 2007/2008 s'élève à 9468 € pour 13 enfants.

QUESTIONS DIVERSES

Parking est

Donne un avis favorable à un échange de terrain avec la SCI ALPINA CONCEPT afin de permettre l'aménagement extérieur et l'accès au parking souterrain de l'ensemble immobilier les « Chalets de Céline » (un avis défavorable, M. Léon Grosset-Janin)

Une évaluation précise sera chiffrée (des terrains échangés et des travaux de parking pour la collectivité) afin que l'échange soit équitable.

UDSP

Accepte la prise en charge de l'assurance pour les sapeurs pompiers volontaires pour 2009.

Auberge d'Halteloce

Informe qu'un candidat est retenu pour l'exploitation de l'Auberge communale. Il commencera son activité au mois de juin prochain. Les conditions seront définies par une convention d'affermage.

Arlysère

Dans la perspective de mise en place d'un « plan accessibilité » Arlysère propose de venir en aide aux communes afin de rédiger un diagnostic. Le Conseil approuve et souhaite qu'un cahier des charges soit communiqué en vue de la mise en œuvre.

Agence postale communale

L'agence postale communale sera opérationnelle à compter du 1 juin 2009.

Le Conseil

Prend connaissance

- d'une réponse du Conseil Général, à une demande formulée par Mme le Maire, à propos du prochain basculement de l'émetteur de « La Croix » en mode TNT. La date du basculement n'étant pas arrêtée il est possible de suivre les programmations sur le site du CSA : www.csa.fr
- Le référent forêts informe le Conseil, des dégâts causés par la tempête du 26 décembre 2009 sur le domaine communal, secteur Grande Journée/ Thuilettaz, environ 600 m² de bois ont été détériorés. L'ONF propose de faire intervenir un exploitant forestier afin d'établir un devis pour couper et nettoyer le site.
- des comptes rendus des réunions des commissions de la Communauté de Communes du Beaufortain
- du compte rendu du Conseil d'Ecole qui est globalement satisfaisant. Madame le Maire souligne le bon travail de l'équipe enseignante ainsi que l'aide de l'Association de Parents d'Elèves.

Est informé

Des différentes formations mises en place par l'Association des Maires

Des différentes réunions programmées à Arlysère et à la Communauté de Communes du Beaufortain

*Fixe le prochain conseil au **24 avril 2009 à 20 heures***